

GARANTIE BANCAIRE

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Dans le cadre du PRDA (Plan Régional de Développement de l'Artisanat), le Conseil Régional a souhaité s'associer avec **INSERACTION 62** pour favoriser l'accès au crédit bancaire ou au crédit vendeur des artisans en création, reprise ou développement.

Ce partenariat permet aujourd'hui de **garantir les prêts bancaires accordés aux artisans à hauteur de 80 %**

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La garantie FAG ARTISANAT peut être attribuée :

- aux entreprises en création, reprises ou implantées depuis **moins de 3 ans** dans la région Nord Pas-de-Calais,
- inscrites au **Registre des métiers**
- comptant **moins de 10 salariés**, portées par **des personnes en fragilité économique**
- quelque soit leur forme juridique.

L'objectif de ces intervention en co-garantie est d'apporter jusqu'à 80 % de couverture du risque sur chaque projet (ex : 50 % FAG; 30 % FAG ARTISANAT).

QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès de Nord Actif. Expertise et accompagnement financier par INSERACTION 62.
- **Décision** d'un comité d'engagement
- **Etablissement de la notification de garantie**
- **Mise en place de la garantie et du suivi** pendant les premières années.

QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

Durée du prêt :

Prêts moyen terme de 6 mois minimum.

Montant du prêt garanti :

Pas de montant minimal ni maximal.

Taux de couverture du prêt par la garantie FAG Artisanat

La quotité garantie maximale est de 80 % (70 % lorsque la Co garantie s'effectue avec le FGIF)

Le montant garanti par FAG est limité à 45 000 €.

Le montant garanti par FAG ARTISANAT est limité à 25 000. €

Exemple : emprunt de 80 000 €.

Garantie FAG de 50 % (40 000€ de garantie) couplée à une garantie FAG ARTISANAT de 30 % (24 000 € de garantie). Soit une quotité cumulée de garantie de 80 % représentant 64 000 € de garantie.

Durée :

5 ans maximum.

Coût pour l'entreprise :

Le coût total de la garantie s'élève à 2 % du montant garanti par France Active Garantie.

Dans l'exemple ci-dessus le cout de la garantie est 800 Euros (2% de 40 000€).

VOTRE INTERLOCUTEUR DANS LE PAS DE CALAIS POUR LE DÉPÔT ET L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE



INSERACTION 62
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Tour Bergson-Rue Pierre Bayle

62 300 Lens

Tél : 03 .21 .42.68.44

Fax : 03.21.42.64.32

Mail : contact@inseaction62.org

www.inseaction62.org

Non Partenaires

